

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2023 TRIAL



Moto-Club : C3652 - TRIAL CLUB DES ROCS

E-Mail : bruneau.lubrifiants@wanadoo.fr

Téléphone : 07 49 75 30 71

Organisateur technique : 055898 - M ALVARES FREDERIC

N° d'épreuve FFM : 327

Date : 12 novembre 2023

Lieu : Cornillon (30)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Trial Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-trial-2023/

Type de manifestation : Trial Outdoor Trial Indoor Trial Urbain

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	039280 - M BAYLE PIERRE-JEAN	Désignation club
Arbitre	124229 - M PORTE MAURICE	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	033880 - M MATTHAEI PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	136926 - Mme MATTHAEI JOSETTE	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

Aucune licence une manifestation ne sera délivrée sur place. La licence doit être demandée à la FFM au plus tard 72h avant la manifestation sur : <https://licencie.ffmoto.net/>

CATEGORIE	DESCRIPTION
<input checked="" type="checkbox"/> Expert 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 10 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 3 tours de 10 zones
<input checked="" type="checkbox"/> S1 / Open / S2 / S3+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 3 tours de 10 zones
<input checked="" type="checkbox"/> S3 / S4 / S4+ 32€ hors majoration	Age ----- à partir de 7 ans (licences de compétition / LJ) Parcours----- 2 ou 3 tours de 10 zones
<input type="checkbox"/> Rencontre Trial Educatif - TRE1 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 15 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
<input type="checkbox"/> Rencontre Trial Educatif - TRE2 20€ hors majoration	Age ----- de 7 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
<input type="checkbox"/> Rencontre Trial Educatif - TRE3 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 12 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives
<input type="checkbox"/> Rencontre Trial Educatif - TRE4 20€ hors majoration	Age ----- de 6 à 8 ans (licences de compétition / ETR-ETJ-NET* / LJ) Parcours----- 3 tours de 6 zones éducatives

*Les pilotes licenciés ETR-ETJ-NET ne sont pas classés.

TF2 – TROPHEE FEDERAL DE TRIAL VINTAGE :

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

OUI NON

LES CYLINDREES SERONT CONFORMES A L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans :	80cc maximum
11-14 ans :	125cc maximum
15 ans et plus :	cylindrée libre



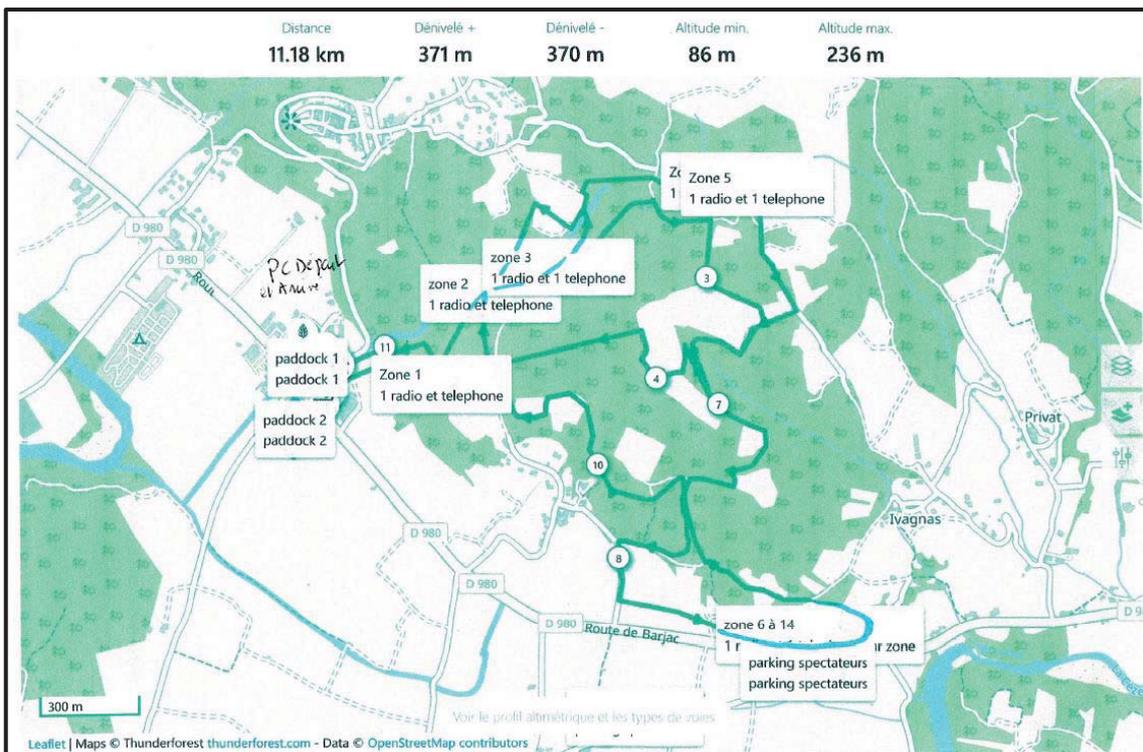
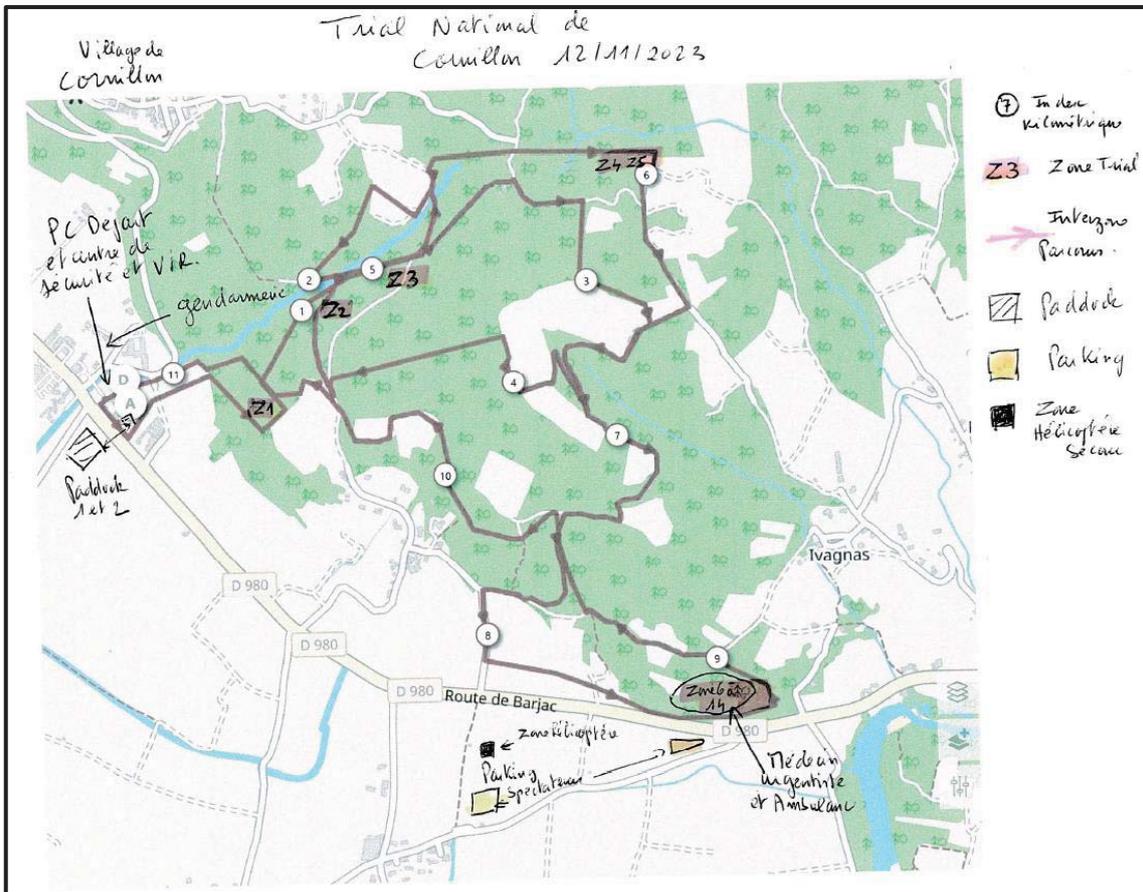
HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve*

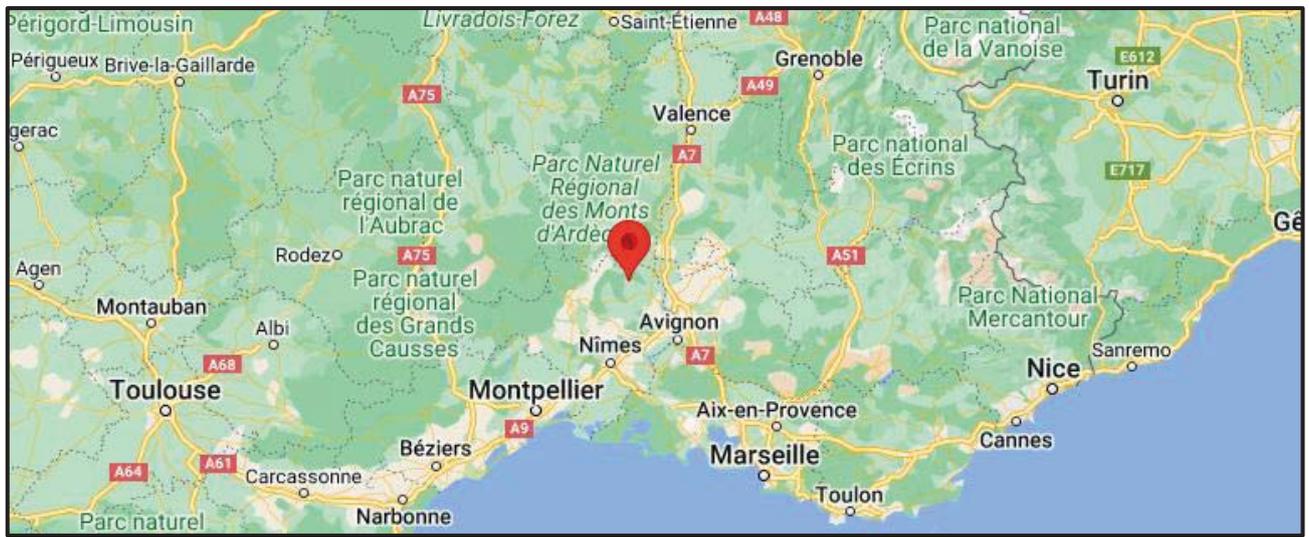
Dimanche 12 novembre 2023

8h00 – 10h30----- Contrôles administratifs
8h30 – 11h00----- Contrôles techniques
8h30----- Premier départ
18h30 ----- Arrivée
19h00 ----- Remise des prix
20h00 ----- Fin de la manifestation





SITUATION GEOGRAPHIQUE



ATTESTATION D'ASSURANCE (1/2)



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations motos ou de quads**
(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460)
dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

TRIAL CLUB DES ROCS
CHEZ BRUNEAU ALAIN 5 RUE DE LA CERISAIE - 30200 BAGNOLS SUR CEZE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11052694504-2023-03345 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur TRIAL CORNILLON se déroulant à CORNILLON du 12/11/2023 au 12/11/2023.

Cette attestation est valable du 12/11/2023 à 8:00 au 12/11/2023 à 20:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à LA DEFENSE , le 15 juin 2023

Pour l'assureur par délégation,



Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Aramis, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 512 378 415 - Siret 03902037 - APE 6902Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest, CS 92409, 75436 Paris, Cedex 09

Franck ARREGUY
Directeur des Opérations & Service Clients



Version juin 2020

1



ATTESTATION D'ASSURANCE (2/2)

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

